



Deuxièmes Plans de gestion

Document d'accompagnement

[SWMethodologies_smallWBsMethodologyreference](#)

Petites masses d'eau

Pour les rivières : la limite de la DCE (10 km²) a été respectée. Néanmoins, pour que la source (située en Wallonie) des masses d'eau identifiées dans les Régions (Belgique Flandre) ou Pays voisins soit identifiée également, des masses d'eau de moins de 10 km² ont été identifiées en Wallonie.

Pour les lacs : la Wallonie n'a pas de « Lacs » mais des rivières fortement modifiées sur lesquelles un barrage a été construit afin de créer un réservoir d'eau. Ces « réservoirs de barrage » sont donc des rivières fortement modifiées où l'évaluation de la qualité écologique (biologie notamment) se fera probablement avec une méthode d'évaluation proche de celle utilisée pour un vrai lac.